



**RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270**  
**UTILISATION DU SOL**  
 SECTEUR LOTBIÈRE

- UTILISATION DU SOL**
- HABITATION**
- UNIFAMILIALE
  - CHALET
  - MAISON MOBILE
  - PLUS D'UN BÂTIMENTS RÉSIDEN- TIELS SUR LE MÊME TERRAIN
- 1- DEUX CHALET  
 2- UNE HABITATION TRIFAMILIALE ET TROIS CHALET  
 3- UNE HABITATION UNIFAMILIALE, UNE MAISON MOBILE ET UN CHALET  
 4- DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES ET UN CHALET  
 5- DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES  
 6- DEUX HABITATIONS UNIFAMILIALES ET DEUX CHALET  
 7- DEUX CHALET  
 8- UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET UN CHALET  
 9- CINQ CHALET  
 10- UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET CINQ CHALET
- MIXTE
  - COMMERCIALE
  - INDUSTRIELLE
  - TERRAIN DE GOLF
  - AGRICOLE
  - VACANT
- 82 P NUMÉRO DE LOT
- LIMITE DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION
- LIMITE DE LA ZONE AGRICOLE DÉCRÉTÉE (CPTAQ)
- (Décret 1129-90 en date du 8 août 1990)
- LIMITE MUNICIPALE

\* En plus de l'usage industriel, on retrouve également sur ce terrain une habitation unifamiliale.

Notes: 1. Toute référence à la "Loi de base d'urbanisme" doit par la suite être remplacée par la "Loi de base d'urbanisme" de la Ville de Vaudreuil-Dorion. 2. Toute référence à la "Loi de base d'urbanisme" de la Ville de Vaudreuil-Dorion doit être remplacée par la "Loi de base d'urbanisme" de la Ville de Vaudreuil-Dorion. 3. Toute référence à la "Loi de base d'urbanisme" de la Ville de Vaudreuil-Dorion doit être remplacée par la "Loi de base d'urbanisme" de la Ville de Vaudreuil-Dorion. 4. La limite de la zone agricole décrite est celle qui est en vigueur à la date de la dernière révision du présent règlement. Toute modification de la limite de la zone agricole décrite est celle qui est en vigueur à la date de la dernière révision du présent règlement.

**MISE À JOUR**

N <sup>o</sup> de rev.	Date de mise à jour	Description	N <sup>o</sup> de règlement d'amendement	Date de par.	Approuvé par:



Bonus: Ce plan fait partie intégrante du règlement no. 1275 copie certifiée conforme

Signature: *Lise Roy, greffière*  
 Ville de Vaudreuil-Dorion  
 Date: / /

**Titre:** RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME # 1270  
 UTILISATION DU SOL-SECTEUR LOTBIÈRE

ÉCHELLE: 1 : 5 000

Dressé par: <i>Clément Turcotte Tech.</i>	Vu/Visé par: <i>Louis Hilde Ord.</i>
Préparé par: <i>Clément Turcotte Tech.</i>	Approuvé par: <i>Dominique Deslauriers, Ord.</i>
Date: 1 juin 2008	Plan no: 8.40.248.02 Feuillet no: 3 DE 17